

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le dix décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

ABSENT :

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210_D_120

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Commission :
Bâtiments – Voiries -
SIG

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Bâtiments – Voiries – SIG propose au conseil communautaire de bien vouloir inscrire en section d'investissement, sous réserve de validation de la Trésorerie, sur le budget général les travaux en régie effectués concernant :

Objet : Travaux en régie

- Des travaux d'accessibilité dans les logements de la gendarmerie de Saint Didier-en-Velay pour un montant de 1 353,74 €
- La rénovation énergétique en LED d'une zone de l'éclairage extérieur de la gendarmerie de Saint Didier-en-Velay pour un montant de 1 670 €
- Embellissement paysager pour les extérieurs de la pépinière de Pont-Salomon pour un montant de 1 770,80 €
- Aménagement paysager d'une parcelle à vocation économique à Aurec sur Loire pour un montant de 2 878,56 €
- Aménagement ergonomique du véhicule Jumper des services techniques pour un montant de 4 141,65 €

Certifié exécutoire

Soit pour un montant total de 11 815,15 €.

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les
jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

AR Prefecture

François MARCEAU



Frédéric GIRODET

043-244301131-20241210-20241210_D_120-DE
Reçu le 16/12/2024